**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 44 (1915)

**Heft:** 12

Rubrik: Chronique scolaire

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fribourgeois, qui y apprendra combien grands et combien nombreux sont les bienfaits de Canisius à l'égard de notre pays et de notre Collège cantonal de Saint-Michel. Joli volume pour distributions de prix et que les écoliers auront du plaisir à recevoir.

\* \*

Lugano et ses environs, par J. Hardmeyer. Revu et complété par Ed. Platzhoff-Lejeune. Un volume de 125 pages, avec 64 illustrations et 4 cartes. Deuxième édition. Prix : 1 fr. 50. Editeurs : Art. Institut Orell Füssli, Zurich.

Cet excellent petit volume décrit avec une grande compétence et une visible sympathie la ville de Lugano et les charmes de ses environs, son climat et la culture de ses habitants. Il consacre plusieurs pages au génie artistique de la Suisse italienne et à la mentalité du peuple tessinois. Si la première édition du présent guide était écrite par l'auteur zuricois, M. Hardmeyer-Jenny, dont l'enthousiasme pour ce beau pays ne fut égalé que par sa profonde connaissance des gens et des choses, M. Platzhoff, tout en ménageant le caractère primitif de l'ouvrage, a légèrement retouché la 2<sup>me</sup> édition en ajoutant quelques détails sur les promenades, les nouvelles voies de communication et les excursions alpestres. Les éditeurs ont ajouté aux anciennes illustrations et dessins 16 pages hors texte sur papier spécial qui reproduisent des vues de toute beauté. — Quiconque, saisi par la nostalgie du Midi, se propose de séjourner à Lugano ou simplement de le visiter, ne trouvera pas de cicerone plus agréable et mieux informé.

\* \*

A l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de la Béatification du B. P. Canisius, la Revue des Familles publie un article biographique très bien illustré du Bienheureux, dû à la plume autorisée de M. le professeur Genoud. — Actualités suisses et étrangères : Le « R. P. Sigismond de Courten », « Inauguration du Frasne-Vallorbe », « Forcement des Dardanelles », etc. — En vente dans tous les kiosques de gares et à l'Administration H. Butty et Cle, à Estavayer-le-Lac (Suisse), au prix de 10 centimes (édition rose) et 15 centimes (édition bleue).

# CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Nous apprenons que l'Institut Duvillard, orphelinat du district de la Gruyère, à Epagny-Gruyères, fondé grâce aux généreux dons de la famille Duvillard, commencera son exploitation le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le bâtiment, construit avec tout le confort moderne, est placé sur l'un des plus beaux domaines du canton; sa situation, au bas

de l'ancienne cité des comtes de Gruyère, jouit d'une vue merveilleuse, et bén ficie en abondance du soleil et du bon air dont les effets procureront force et santé aux enfants qui y séjourneront. Au point de vue religieux et de l'instruction, cet établissement jouira de tous les avantages que peut lui procurer un aumônier zélé et dévoué, ainsi que le concours des Sœurs enseignantes appartenant à l'ordre de l'Institut de la Sainte-Croix à Ingenbohl.

Pour les débuts, tous les enfants, orphelins ou non, garçons et filles, seront acceptés dès l'âge de 3 ans, à la condition toutefois qu'ils ne soient atteints d'aucune maladie contagieuse et que leurs antécédents ne nécessitent pas plutôt l'internement dans une maison de discipline. Une solide éducation, ainsi qu'une bonne instruction sera sûrement inculquée à tous ces enfants, afin de leur permettre, par la suite, de gagner convenablement leur vie et de faire honneur à leur pays. Le prix de pension, de 20 fr. mensuellement, est relativement minime si l'on tient compte des avantages signalés.

Jusqu'à ce jour, l'absence d'une institution pareille dans le district de la Gruyère obligeait souvent les communes à placer les enfants orphelins ou abandonnés dans des conditions désavantageuses surtout au point de vue de l'éducation. Aujourd'hui cette lacune est heureusement comblée. Les soins donnés au développement des facultés morales de l'enfant compensent, et bien au delà, le sacrifice fait par les administrations communales par le paiement d'une pension dans un établissement spécialement créé dans ce but. Si l'on tient compte de tous ces facteurs, il y a lieu de croire que nous approchons de l'époque où le système d'adjudication d'enfants disparaîtra de nos mœurs. Le sacrifice consenti par les communes trouvera sa juste compensation dans l'amélioration morale de ses ressortissants.

Genève. — Un comité s'est constitué et a élaboré le plan d'un Institut de rythmique. Pressenti, Dalcroze, malgré les conditions plus magnifiques qu'on lui faisait ailleurs, s'est déclaré d'accord. Si le public soutient la souscription actuellement lancée, Genève deviendra la capitale assurée d'un mouvement grandissant toujours plus et dont on ne peut prévoir les conséquences.

Avant la guerre, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Russie, de nombreuses écoles rythmiques dalcroziennes s'étaient fondées, qui suscitaient une curiosité, une sympathie, une faveur, dont on se rend mal compte. Des

théâtres et des revues spéciales colportaient le nouvel enseignement. Après la guerre, tous les disciples enthousiastes se tourneront plus que jamais vers le maître. La révolution esthétique et pédagogique accomplie par Dalcroze n'en est qu'à ses débuts. Lui-même, s'il est en état de multiplier ses expériences, va donner des formes nouvelles à son inspiration. L'institut qui s'ouvrirait à Genève — si on le veut — serait un merveilleux laboratoire, un grand foyer rayonnant d'art et de vie. Dalcroze est sollicité de divers côtés; les sollicitations qui lui sont faites sont très tentantes. Toutefois, c'est à Genève que doit s'élever l'Institut de rythmique dalc ozienne. La souscription est en bonne voie. Elle est recommandée par la presse, qui engage d'achever le geste et de consacrer l'œuvre.

(D'après le Journal de Genève.)

# AVIS

Vu les tristes circonstances que nous traversons, le Comité de la Société fribourgeoise d'Education, d'entente avec la direction de l'Instruction publique, a décidé la suppression de l'assemblée annuelle de 1915.

Pour le Comité de la Société d'Education Le Secrétaire.

\* \*

La conférence officielle du IV<sup>me</sup> arrondissement B aura lieu le samedi, 3 juillet, à 9 h. du matin, au Cercle catholique de Fribourg.

On y discutera les conclusions du rapport sur la question

mise à l'étude et publié par le Bulletin.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle; la présence à la conférence est obligatoire pour tous les membres du corps enseignant; il y aura un banquet; la présence à ce dernier est facultative pour les institutrices religieuses.

J. Risse, inspecteur.